

SYNDICAT PENITENTIAIRE DES SURVEILLANTS

CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION

CP TROYES-LAVAU

Le: 10 juillet 2026

L' HEURE DU RÉVEIL

Le mercredi 8 juillet 2026, aux alentours de 21h30, une superbe opération « fouille » menée par nos ELSP à la MAH1, suite à plusieurs livraisons par drone, a porté ses fruits : Plusieurs objets prohibés (**téléphone, stupéfiants**) ont été retrouvés, dont plusieurs chez une personne détenue classée DPS et incarcérée pour criminalité organisée.

Deux mises en prévention ont ensuite été décidées pour menaces et dégradations.

Le lendemain de cette fouille, le secrétaire local FO Justice s'indigne de ce type de profil au sein de notre établissement, laissant croire qu'il s'agit d'une situation inédite. Pourtant, dans un tract agressif à notre encontre daté du 30 janvier 2026, vous vous vantiez d'avoir fait l'ouverture de l'établissement et de notre illégitimité.

Et ce n'est que trois ans après que vous faites ce constat ?

Enfin bref... vive les élections !

Cela dit, il est évident qu'il faut une population pénale adaptée à notre établissement.

Le 8 avril 2026, dans l'un de nos communiqués « **Danger en détention : stop à l'attente, place à l'action** », nous dénoncions déjà cette politique et ces profils inadaptés, pour la sécurité de notre établissement et de nos agents qui, malgré tout, font le travail !

Nous souhaitons également attirer l'attention de la direction sur le transfert de la personne détenue L., qui a de nouveau fait parler d'elle suite à cette fouille. Mécontente, elle a dégradé le bloc serrure de la salle de fouille et s'est retrouvée sur la courserie, avant d'être immédiatement maîtrisée par les ELSP.

Après une violente agression commise sur un brigadier-chef et un surveillant le 31 décembre 2025, elle aurait déjà dû être transférée depuis bien longtemps.

Cela aurait évité d'avoir à remplacer ce pauvre bloc serrure, qui n'avait rien demandé...

Le bureau local **SPS-CEA** de Troyes-Lavau :

- félicite les agents du service de nuit et les ELSP pour cette superbe opération ;
- demande à la direction de répéter ces opérations plus souvent afin d'accentuer le rapport de force ;
- demande le transfert de ces deux personnes détenues afin de garantir la sécurité de l'établissement et de ses agents.

Le Bureau SPS-CEA

